

# L'ENSEIGNANT

Spécial retraités

L'école libératrice

Le magazine du Syndicat des Enseignants-Unsa

## Pouvoir d'achat : vigilants avec l'Unsa

**L'**UNSA SE DÉVELOPPE ET SON SUCCÈS RÉCENT lors des élections dans les très petites entreprises le montre. Désormais 4<sup>e</sup> organisation syndicale française, l'Unsa s'est dotée d'une structure pour accueillir tous les retraités non seulement de la Fonction publique mais aussi de tous métiers et de toutes professions. Ainsi, tous les enseignants retraités du SE-Unsa en font naturellement partie. Alors que la crise percute profondément notre pays, le dossier des retraites va à nouveau occuper le devant de la scène. L'Unsa, avec toutes ses composantes, y prendra toute sa place en portant le syndicalisme interprofessionnel

réformiste que nous défendons. Construite sur nos valeurs de solidarité, de laïcité de la République, de démocratie, de libertés, de justice sociale, de défense du Service public, de fraternité, de tolérance et fidèle au principe de l'indépendance syndicale, l'Unsa est un atout pour notre syndicat. À l'heure des débats sur la dépendance et le niveau de revenu des retraités, le SE-Unsa, avec la FGR, l'Unsa-Retraités et l'Unsa, saura prendre une place active pour construire une société dans laquelle chacun aura toute sa place.

Christian Chevalier, secrétaire général.

INTERVIEW

## Le pouvoir d'achat en question

*À l'heure où les retraites et les retraités sont sous les feux de l'actualité, il nous a semblé intéressant d'interroger Jean-Paul Tripogney, le secrétaire général de l'Unsa-Retraité, qui siège également au Comité national des retraités et des personnes âgées.*

### Quelles sont vos revendications concernant le pouvoir d'achat des retraités ?

**Jean-Paul Tripogney :** Depuis 1993 pour les salariés du privé, et 2003 pour les fonctionnaires, les pensions sont réévaluées chaque 1<sup>er</sup> avril, en fonction de l'évolution des prix (indice moyen fixé par l'Insee). Pour 2013, nous demandons au minimum la stricte application de la loi.

Pour l'avenir, nous revendiquons de nouvelles modalités d'indexation qui prendraient en compte la réalité des dépenses contraintes. Nous revendiquons également un minimum de pension équivalent au Smic pour une carrière complète. En effet, aujourd'hui, un million de retraités perçoivent moins que le seuil de pauvreté fixé à 954€ par mois.

### Le rapport de la Cour des comptes de septembre(\*) explique que le niveau de vie des retraités est en constante augmentation. Qu'en pense l'Unsa-Retraité ?

**J-P. T. :** Tout d'abord, il faut être très prudent lorsqu'on utilise des statistiques. Les notions de pouvoir d'achat et de niveau de vie sont différentes, car le niveau de vie intègre le patrimoine. Pendant une vingtaine d'années, le niveau de vie

des retraités s'est amélioré et s'est rapproché du niveau de vie des actifs. Mais les réformes de 1993, 2003 et 2008 ont modifié profondément les règles de liquidation des pensions et entraînent une diminution progressive de celles-ci. L'écart entre l'évolution des pensions et celle des salaires se creuse ; d'où nos revendications en matière de pouvoir d'achat des retraités.

Mais revenons au contenu du rapport qui vise particulièrement les retraités. Il examine tous les dispositifs fiscaux et sociaux dont ces derniers bénéficient actuellement et suggère d'en modifier quelques-uns :

- supprimer progressivement l'abattement de 10% sur l'impôt sur le revenu,
- aligner le taux de Csg des retraités (actuellement 6,6%) sur les salariés (7,5%)...

À l'Unsa-Retraité, nous sommes très attentifs aux décisions que

pourrait prendre le gouvernement, nous refusons la stigmatisation des retraités.

Si les dispositifs fiscaux doivent être réexaminés dans le cadre d'une réforme de la fiscalité, tous les dispositifs doivent être mis sur la table, pas uniquement ceux qui concernent les retraités.

(\*) [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr) «Rapport Sécurité sociale 2012».



Jean-Paul Tripogney



**Le gouvernement a décidé d'un prélèvement de 0,3% au 1<sup>er</sup> avril sur les pensions dans le cadre de la solidarité. Quelle est ton analyse ?**

**J-P. T. :** Dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale, le Parlement a adopté la création d'une nouvelle taxe sur les pensions de 0,30%, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Cette taxe touche les retraités qui paient l'impôt sur les revenus, c'est-à-dire un retraité sur deux.

Elle sera affectée, à partir de janvier 2014, au financement de la perte d'autonomie. À l'Unsa-Retraités, nous considérons que le gouvernement et le Parlement «ont mis la charrue avant les bœufs».

La loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie est actuellement en préparation. Au mieux, elle sera adoptée avant la fin 2013.

La question du financement devrait normalement être abordée dans le cadre de cette loi, et non pas un an avant, dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale. S'il est normal que les retraités participent à ce financement, nous refusons qu'ils soient les seuls concernés.

**Des bruits circulent dans la presse sur la non revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> avril. Sont-ils fondés ?**

**J.P. T :** Lors de la dernière réunion des organisations syndicales de retraités, nous avons décidé de demander audience au Premier ministre, afin de lui rappeler nos revendications en matière de pouvoir d'achat.

Nous demanderons l'application de la loi qui prévoit l'indexation des pensions sur les prix et nous espérons bien être entendus.

**Où en sont les projets de prise en charge collective de la dépendance ?**

**J-P. T. :** Aujourd'hui, environ 10% des retraités sont en perte d'autonomie et ont besoin d'une prise en charge, soit à domicile, soit dans un établissement d'accueil (maison de retraite médicalisée).

À l'Unsa-Retraités, nous revendiquons la création d'un droit universel de compensation de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge, pris en charge par la solidarité nationale.

Repoussée depuis trop longtemps, le nouveau gouvernement a décidé de préparer une loi sur l'avancée en âge. Elle intégrerait la prise en charge de la perte d'autonomie.

Actuellement, nous intervenons auprès de la ministre, Michèle Delaunay, pour que nos revendications soient prises en compte. Les problèmes sont nombreux, nous ferons tout pour faire entendre nos propositions.

Propos recueillis par Luc Farré



**L'UNSA-RETRAITÉS EST UNE STRUCTURE TRANSVERSALE qui prend en charge les problèmes de tous les retraités. Des réunions entre les différents représentants retraités des syndicats de l'Unsa ont débouché sur une proposition de constitution d'un syndicat. C'est le 7 décembre 2001 que les différentes parties «retraités» de l'Unsa ont voté la création et ont adopté les statuts. L'Unsa-Retraités vient de naître. Structurée au niveau national, dans les régions et départements, elle prend toute sa part aux réflexions et actions décidées par les organisations syndicales de retraités (Inter UCR). Sur le plan européen, elle est membre de la Ferpa et contribue activement aux travaux et actions de cette dernière. Les adhérents retraités du SE-Unsa représentent une part importante de ses adhérents, il est donc important qu'ils s'y investissent à tous les niveaux. Les retraités, qu'ils soient issus du secteur privé ou du secteur public, rencontrent les mêmes difficultés. Il est donc essentiel de renforcer l'activité de l'Unsa-Retraités.**

## SUPPRIMER L'ABATTEMENT DE 10% : UNE MAUVAISE IDÉE !

L'ÉTAT CATASTROPHIQUE DES FINANCES PUBLIQUES conduit à une recherche effrénée, soit d'économies dans tous les ministères, soit de ressources nouvelles. La Cour des comptes et son président, Didier Migaud, insistent sur l'abattement de 10% auquel peuvent procéder les retraités lors de leur déclaration de revenus.

Cette idée n'est pas nouvelle, déjà en débat lors de l'étude du budget 2011. Ce dispositif est souvent présenté comme une niche fiscale. Il n'en n'est rien, historiquement il s'agissait d'encourager les retraités à déclarer tous leur revenus. L'abattement créé dans les années 70 est plafonné à 3 660 € par foyer.

Pour le SE-Unsa, si un jour les règles d'imposition des retraités devaient être revues, il faudra que cette décision s'inscrive dans une réforme globale de la fiscalité de tous les Français.

## 2013 : L'ANNÉE RETRAITE ?

### Mars :

Poursuite des négociations entre le Medef et les syndicats CGT, FO, CFTD, CFTC et CGC pour la gestion des régimes complémentaires déficitaires. On évoque un blocage de la revalorisation des retraites complémentaires !

### 1<sup>er</sup> Avril :

- Mise en place de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0,3%, prélevée sur les retraites. Seuls les retraités imposables sont concernés.
- C'est aussi la date prévue pour la revalorisation des pensions en fonction du coût de la vie.

### Mai/juin :

Depuis la fin février, une commission d'experts travaille autour de Yannick Moreau sur l'ensemble du système de retraite. Son rapport devrait être remis au gouvernement fin mai. Le 5 juin, le Haut Conseil au financement de la Sécurité sociale rendra le sien.

### Juillet :

Une grande conférence sociale avec les organisations syndicales est annoncée pour préparer une nouvelle réforme des retraites. Des décisions risquent alors d'être prises rapidement.

Les discussions avec les partenaires sociaux autour de la dépendance dureront toute l'année. Le Président de la République entend mener une réforme de la dépendance basée sur la solidarité, la responsabilité personnelle avec une participation de chacun à l'effort collectif.

### Comment contacter l'Unsa-Retraités ?

Il suffit de vous adresser à votre section départementale du SE-Unsa qui vous mettra en contact avec son responsable local ou directement auprès du siège national de l'Unsa-Retraités, 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex [unsa-retraites@unsa.org](mailto:unsa-retraites@unsa.org) téléphone : 01 48 18 86 66

### Enquête lectorat

Notre «Enquête lectorat» se poursuivra durant le mois de mars. Vous pouvez encore nous répondre soit par papier (Cf Spécial retraités n°161), soit en ligne sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org) rubrique «Ma retraite».